

MAJUSCULES no 1, février 94

lettres de la Société pédagogique vaudoise Allinges 2, 1006 Lausanne, tél. 021/617'65'59

MAJUSCULES,

vos nouvelles informations trimestrielles de la SPV :

- Sélectionnées, rapides et ciblées,
- Remplaçant les envois statutaires (cotisations, Bulletin d'information),
- Economiques, vu le tarif "journal". Le comité cantonal vous souhaite une bonne lecture!

Au sommaire:

- Cotisations 1994: pas plus chères !
- 30 000 .- pour le partage du temps de travail
- Résolution pétition SPR: à signer!

Cotisations 1994

Chers Collègues,

Grâce à une gestion rigoureuse aux plans cantonal et romand, vos cotisations demeurent inchangées. Rappelons que cette somme est tout à fait raisonnable, si l'on tient à faire entendre la voix des enseignants, dans un contexte de plus en plus hostile ettechnique. Soulignons également l'importance d'une information pédagogique et syndicale de qualité, par l'Educateur.

Les cotisations pour l'année civile 1994 seront donc les suivantes :

fr. 277.—

pour le membre actif enseignant à plus de 50 %

fr. 480.—

pour un couple de membres actifs à plus de 50 % (payables en deux fois fr. 240.— ou en un seul versement, une deuxième carte de membre étant alors envoyée par nos soins)

fr. 170.—

pour le membre actif enseignant à 50% ou moins

fr. 158.—

pour le membre actif non enseignant. Remarque:

Un couple de membres actifs, dont l'un des conjoints (ou les 2) travaille à moins de 50% peut déduire de sa cotisation totale le montant d'un abonnement à l'Educateur, soit fr. 58.-

En ces temps économiquement difficiles, nous attirons votre attention sur la possibilité de régler votre contribution annuelle en plusieurs versements; si vous êtes au chômage, n'hésitez pas à demander une réduction de votre cotisation, le Fonds de secours étant à disposition!

Rappels:

- les primes de notre collectivité maladie et accidents auprès de l'Helvetia sont bloquées jusqu'à fin août
- -> les augmentations annuelles ont été sauvées et le coût de l'assurance des accidents non professionnels (LAA) a pu être ramené à 1.2 % des salaires, au lieu du 1.33 % prévu, grâce aux associations

Avec nos salutations les meilleures.

G.Gilliéron

<u>PS</u>: pour nous signaler tout changement de taux d'activité, d'association professionnelle ou de groupe local, ne manquez pas d'utiliser l'espace réservé aux communications sur le bulletin CCP.

7

MAJUSCULES no 1, février 94, lettres de la Société pédagogique vaudoise

Fonds de secours SPV Opération 1994

" partage du temps de travail," une affaire de solidarité

Cette année encore, le chômage va frapper des dizaines d'enseignants vaudois, plus particulièrement des jeunes finissant leur année de transition, ainsi que des maître(ss)es temporaires.

Parallèlement à notre lutte pour que l'Etat libère les postes nécessités par l'afflux d'enfants à l'école primaire,le Comité cantonal a décidé de renouveler l'offre de prise en charge du «deuxième 8%» sur les périodes cédées à un éventuel chômeur complet ou partiel.

Lisez, étudiez: cette offre, surtout si elle est concertée et multipliée à l'échelle d'un établissement, peut sauver un(e) collègue menacé(e) par le chômage!

Bilan 1993/4

Notre appel tardif a néanmoins suscité beaucoup d'intérêt.

39 périodes libérées nous ont été annoncées mais faute d'avoir reçu les documents nécessaires, nous n'en avons financé à ce jourque 25, pour un montant de Fr 5152.40.

Les directeurs membres de l'ADESOV ont pour la plupart bien relayé notre opération.

Le message de solidarité ne laisse pas les enseignants indifférents.

L'opération ne pose techniquement pas de problèmes.

Les modalités d'octroi se doivent d'être codifiées afin que l'expérience conserve toute sa crédibilité et sa valeur d'exemple.

Ce d'autant que cette idée est à l'étude dans la Commission-chômage présidée par M. Fabien Loï Zedda, Secrétaire général du DIPC.

Rappel des conditions de l'opération:

- 1) Fr 30"000.- sont mis à disposition (les premiers inscrits seront servis).
- 2) Les bénéficiaires doivent avoir au moins une année d'affiliation à la SPV.
- 3) Ils doivent proposer de céder au minimum 2 périodes, à moins qu'un groupe ne se constitue pour que l'ensemble des périodes cédées bénéficie véritablement à un(e) collègue menacé(e) de chômage.
- 4) Le directeur s'engage à attribuer les périodes cédées en priorité aux futurs chômeurs ou à des chômeurs actuels (et non de permettre "simplement" à une personne de reprendre une activité à temps partiel).
- 5) Il lui est demandé de signer une attestation (adressée via la SPV) selon laquelle les périodes sont véritablement cédées au bé néfice d'un(e) collègue, dans un esprit de solidarité.
- 6) Les périodes cédées ne doivent pas faire l'objet d'une activité rétribuée ailleurs.
- 7) Les périodes abandonnées pour faciliter une formation complémentaire ou continue déjà en cours (ex. 3e année de licence FAPSE) ne sont pas prises en considération.

Le secrétariat effectue volontiers les calculs nécessaires à une étude de votre situation. La SPV fait également un geste à ceux qui céderaient des périodes mais renonceraient à une pleine affiliation CPEV: renseignez-vous!

GG/Phil.

MAJUSCULES no 1, février 94, lettres de la Société pédagogique vaudoise

Carouge & Lausanne, février 1994

Aux enseignantes et enseignants de Suisse romande

Une formation de qualité pour tous est indispensable afin de surmonter la crise actuelle et pour survivre au XXIe siècle.

Cette affirmation n'est, officiellement ou publiquement, jamais remise en cause. Pourtant, depuis deux ans, les Départements de l'Instruction publique de la Suisse romande ont dû, sous la pression des Grands Conseils, effectuer des coupes sombres dans leurs budgets.

Le comité SPR et les comités cantonaux ont déjà réagi vigoureusement et entendent poursuivre leurs efforts. Le public et les autorités doivent en effet savoir que les restrictions budgétaires ne pourront plus à l'avenir toucher l'éducation, la formation et l'école, sans mettre en péril le principe même de l'enseignement de qualité pour tous.

Concrètement, rappelons:

- -Les effectifs des classes en constante augmentation, alors que le chômage frappe des centaines de jeunes collègues
- La diminution du nombre de périodes à la grille-horaire secondaire, au détriment des branches d'éveil et sans réflexion sur les programmes

- Le report des charges sur les enseignants qui, dans notre canton, perdront en 1994 l'équivalent d'un mois de salaire par rapport à leur pouvoir d'achat d'il y a 3 ans.

Le comité SPV est également conscient que, parallèlement à l'exigence que les autorités ne détériorent pas les conditions de travail à l'école, les enseignants doivent aussi s'engager à donner le meilleur d'eux-mêmes.

Concrètement, rappelons:

- Les options pédagogiques formulées par la SPR, acceptées par l'assemblée des délégués, envoyées à tous les membres de la SPR (avec l'Educateur-revue no 6), qui définissent les lignes de force d'une attitude professionnelle adéquate et favorable à tous les élèves
- -La reconnaissance par le comité SPV de la valeur d'une évaluation formative de notre activité, notamment au sein d'équipes de maîtres
- Les appels à la solidarité du corps enseignant, particulièrement face au chômage.

MAJUSCULES no 1, février 94, lettres de la Société pédagogique vaudoise

Exemplaire & Intransigeant

Si vous aussi, vous pensez que le seuil critique pour assurer à tous les jeunes un enseignement de qualité est atteint, voire dépassé;

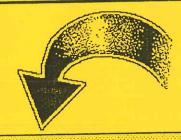
Si vous aussi, vous estimez que les enseignants, comme tous les travailleurs, ont le droit de défendre leurs conditions de travail;

Si vous aussi, vous considérez que l'engagement professionnel des enseignantes et enseignants est plus que jamais indispensable,

alors,

signezla résolution ci-contre, qui sera adressée publiquement à la Conférence intercantonale des chefs des DIP de la Suisse romande et du Tessin, et apportez ainsi votre soutien aux actions de la SPR et des comités cantonaux.

Avec nos plus cordiales salutations Josianne Thévoz, présidente SPR Robert Vaucher, président SPV



Pétition SPR & SPV

«Je soutiens la résolution SPR du 15 décembre demandant aux autorités de démontrer qu'elles considèrent la formation comme un investissement prioritaire pour l'avenir en y consacrant les ressources humaines et financières indispensables.

Je souscris aux options pédagogiques définies par la SPR, qui sont le gage d'un travail de qualité dans les classes romandes»

Lieu, école:	 	 	
<u>Date:</u>	 	 	
Signature:	 	 	

A retourner à la SPV d'ici le 21 mars 1994

Options pédagogiques SPR (en résumé)

- * Collaborons, que ce soit entre généralistes ou avec nos collègues spécialisés
- * Lisons, ou plutôt portons une attention prioritaire à l'acquisition de la lecture dès les premiers degrés de la scolarité
- * Professionnalisons-nous: améliorons nos compétences, notre aptitude à communiquer, notresens des responsabilités, notre autoévaluation, notre respect des différences
- * Assouplissons notre enseignement par l'évaluation formative, en fixant des objectifs comportementaux autant que cognitifs
- * Décloisonnons l'enseignement par la transdisciplinarité, par une approche éducative globale, ouverte sur la famille
- * Créons des activités favorisant la créativité
- * Coordonnons aussi bien les plans d'étude que les programmes et les méthodes, de l'enfantine à la neuvième
- * Intégrons les enfants migrants ou en difficulté